

# SOCIETE DE LIMONADERIES ET BRASSERIES D'AFRIQUE

## « SOLIBRA »

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 4.115.210.000 F.CFA

Siège social : 35, rue des Brasseurs, BP 1304, Abidjan, Côte d'Ivoire

RCCM : CI-ABJ-01-1962-B14-01168



### **ASSEMBLEE GENERALE MIXTE** **DU 31 MAI 2023**

#### **FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE**

En application de l'article 26 des statuts de la Société permettant à tout actionnaire de voter par correspondance,

***Je soussigné,***

- Nom et prénom (ou : Dénomination sociale) :
- Domicile (ou : Siège social) :

***Propriétaire de :*** action(s) nominative(s),  
action(s) au porteur,

chaque action donnant droit à une voix

***Emets les votes suivants concernant chacune des résolutions figurant selon leur ordre de présentation à l'assemblée : (ENTOURER LA MENTION ADEQUATE)***

- Première résolution : Vote favorable – Vote défavorable – Abstention
- Deuxième résolution : Vote favorable – Vote défavorable – Abstention
- Troisième résolution : Vote favorable – Vote défavorable – Abstention
- Quatrième résolution : Vote favorable – Vote défavorable – Abstention
- Cinquième résolution : Vote favorable – Vote défavorable – Abstention
- Sixième résolution : Vote favorable – Vote défavorable – Abstention
- Septième résolution : Vote favorable – Vote défavorable – Abstention

***J'ai pris bonne note de ce que :***

- La Société doit recevoir le présent formulaire au plus tard vingt-quatre heures avant la tenue de l'assemblée pour qu'il en soit tenu compte ;
- Toute abstention exprimée dans le présent formulaire, ou l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution ;
- Le formulaire de vote par correspondance adressé à la Société pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour ;
- La Société a mis à la disposition des actionnaires dans les délais légaux les documents ou renseignements prévus à l'article 525 de l'Acte Uniforme.

Fait le

Signature